



## Compte-rendu du Conseil Municipal

Lundi 6 juin 2011 - 20 h 00

L'an deux mil onze, le six juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Daniel DENIS, Maire.

**Présents** : DENIS Daniel, ANGEE Jean, MAITRALLAIN Patrick, GOUBIN Francis, ALLO Louis, BLANCHET Madeleine, PULUHEN Jacques, LE BORGNE Daniel, EDY Yvon, LAUBE Lionel, BREHAULT Franck, FAUCILLON Emmanuel, ECOBICHON Isabelle, LUCIA Claudine, LE NOUVEL Jérôme.

**Absents Excusés** : DENEU Jean, HIREL Henri, GUYONY Nathalie (procuration à Lionel LAUBE), LEMARCHAND Marie-Thérèse, PASCO Annie, RABET Laurent, TERTRE Fernand, TURBAN Véronique (procuration à Francis GOUBIN).

Le Conseil Municipal a désigné Lionel LAUBE, secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 23          Présents : 15          Votants : 17

M. Daniel DENIS, Maire de Plœuc-sur-Lié, ouvre la séance en proposant au vote les comptes-rendus des Conseils Municipaux du 16 mai 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le compte rendu du Conseil municipal du 16 mai 2011.

### Finances

✓ **Décision modificative sur le budget de la salle de l'Etoile**

M. Jean Angée, adjoint aux finances, explique que, afin de régler la totalité des travaux menés à la salle de l'Etoile, il est nécessaire d'augmenter le budget en prenant en compte la taxe sur la valeur ajoutée en attendant que celle-ci soit reversée, ainsi que les frais supplémentaires engendrés par le ponçage du parquet, d'un montant de 3750 € HT.

✓ **Décision modificative sur le budget de la cuisine centrale**

Plusieurs admissions en non-valeur ont été votées pour la cuisine centrale lors du précédent Conseil municipal.

Afin de les régulariser, il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget de la cuisine centrale, comme suit :

- + 650 € à l'article 654, admissions en non valeur
- 650 € à l'article 605, Achat de matériels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la décision modificative apportée au budget de la Cuisine centrale.

✓ **Emprunt - Travaux de la salle de l'Etoile**

M. Jean Angée, adjoint aux finances, indique que, afin de financer la rénovation de la salle de l'Etoile, il convient de faire un emprunt de 330 000 euros. Trois établissements bancaires ont été consultés : le Crédit Agricole des Côtes d'Armor, le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Local de France. La commission des Finances s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin dernier pour choisir l'établissement prêteur. C'est le Crédit Agricole qui propose les taux les plus intéressants. Il est proposé d'opter pour un emprunt à taux fixe sur 15 ans, à échéances constantes, et remboursement trimestriel à un taux de 3.97 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Valide la désignation du Crédit Agricole comme organisme prêteur pour l'emprunt de 330 000 € permettant de financer les travaux de la Salle de l'Etoile, selon les modalités suivantes : un emprunt à taux fixe sur 15 ans, à échéances constantes, avec un remboursement trimestriel à un taux de 3.97 %.**
- **Autorise M. Daniel Denis, Maire, à signer tout document nécessaire à la souscription de cet emprunt.**

✓ **Affectation en investissement de dépenses**

Trois factures doivent être affectées en investissement, pour du mobilier pour l'école élémentaire. Les montants sont, respectivement, de 341.68€, 1401,47 €, et 3791, 96 €.

Une autre facture, de 506.60 € HT, est concernée : il s'agit de l'acquisition d'une machine à laver.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Valide l'affectation en investissement des dépenses précitées.**

✓ **Présentation du budget de P4**

M. Jean Angée, adjoint aux finances, présente le budget principal de la Communauté de communes Centre Armor Puissance 4, voté le 24 février dernier.

## Gestion du Personnel

✓ **Recrutement d'un agent des services techniques en CDD**

M. Denis, Maire, rappelle que, afin de remplacer un agent en arrêt maladie, une personne a bénéficié d'un Contrat à Durée déterminée d'un mois aux services techniques, en tant que chauffeur d'épaveuse. Cet agent donnant satisfaction, il est proposé de le recruter en CDD jusqu'au 31 décembre 2011, soit un contrat de 7 mois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Valide le recrutement de cet agent en Contrat à Durée Déterminée jusqu'au 31 décembre 2011.**

## Travaux

✓ **Travaux de la Salle de l'Etoile**

M. Francis Goubin, adjoint aux travaux, indique que, dans le cadre des travaux de la salle de l'Etoile, afin de régulariser le montant des travaux du lot n°11 Revêtements de sols – Carrelage mural, attribué à l'entreprise Degano, il est nécessaire de voter un avenant de 295.99 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Valide l'avenant désigné ;
- Autorise le Maire, ou M. Francis GOUBIN, adjoint aux travaux, à signer l'avenant désigné ci-dessus.

✓ **Travaux de l'Ecole élémentaire**

M. Francis Goubin, adjoint aux travaux, indique que les travaux à l'école élémentaire ont nécessité la pose de bandes pour l'affichage dans les classes de la 2<sup>ème</sup> tranche. Des bandes de sécurité ont également été ajoutées. Ces travaux réalisés par l'entreprise Leray représentent un montant de 4166.05 € HT (4982.60 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les travaux supplémentaires désignés ;
- Autorise le Maire, ou M. Francis GOUBIN, adjoint aux travaux, à signer les documents nécessaires au lancement de ces travaux.

✓ **Travaux de toiture de la salle des fêtes**

M. Francis Goubin, adjoint aux travaux, explique que la salle des fêtes nécessite une réfection de toiture. Trois entreprises ont été consultées. L'entreprise la moins-disante est la SARL Lamandé, pour un montant de 31 784,88 € HT (38 014,72 € TTC).

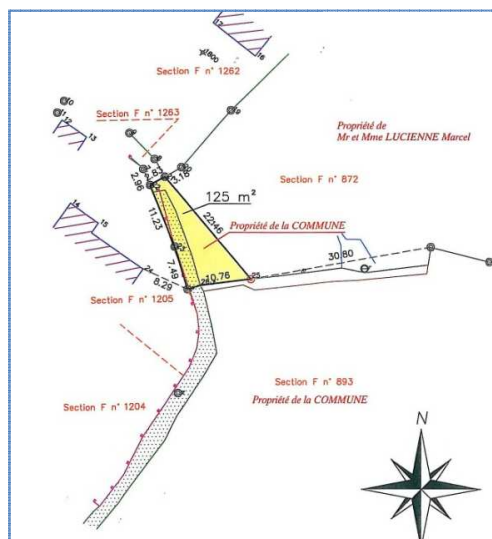
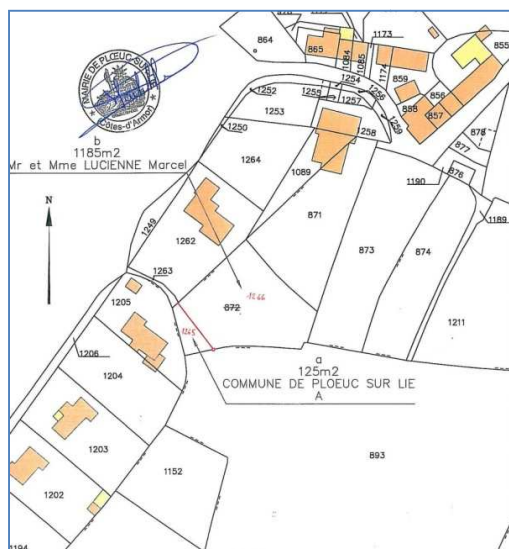
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- valide la désignation de l'entreprise Lamandé pour réaliser les travaux de réfection de toiture de la salle des fêtes, pour un montant HT de 31 784,88 € HT (38 014,72 € TTC) ;
- Autorise le Maire, ou M. Francis GOUBIN, adjoint aux travaux, à signer les documents nécessaires au lancement de ces travaux.

## Ériel Services

✓ **Affaires foncières – Modification de délibération – Abandon de servitude à la Brèche Bérée**

M. Patrick Maitrallain, adjoint à l'urbanisme, indique qu'une modification doit être apportée à la délibération du 16 mai dernier, concernant l'échange entre la commune et M. Lucienne à la Brèche Bérée. Il s'agit non pas d'un échange de terrains, mais de l'abandon d'une servitude par la commune, qui en échange récupérerait une bande de terrain permettant de passer les réseaux, qui doivent désormais être sur le domaine public.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Valide la modification de la délibération du 16 mai 2011, relative à un abandon de servitude à la Brèche Bérée ;
- Autorise le maire ou l'adjoint à l'urbanisme à signer tout acte relatif à cet échange.

✓ **Appel d'offres du Programme de voirie 2011**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 mai dernier afin de procéder à l'ouverture des plis du programme de voirie 2011.

Le marché était constitué d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle. Pour mémoire, 140 000 € sont inscrits au budget primitif 2011 au titre du programme de voirie.

	<b>EUROVIA</b>
Tranche Ferme	<b>97 346,98 €</b>
Tranche Conditionnelle	<b>15 949,41 €</b>
<b>Total HT</b>	<b>113 296,09 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>135 502,48 €</b>

Il y a eu cinq offres, dont une n'était pas conforme. Eurovia s'avère être la moins disante pour réaliser le programme de voirie 2011.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Valide la désignation de l'entreprise Eurovia pour réaliser le programme de voirie 2011, pour un montant hors taxes de 113 296,09 € (135 502,48 € TTC).
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires au lancement de ces travaux.

✓ **Station d'épuration - Lancement de consultation pour une étude d'impact**

M. Daniel Denis, Maire, indique que, suite à l'évolution de la réglementation des lois sur l'eau et à une rencontre entre les services de la mairie, le SATESE et la police de l'eau, il apparaît nécessaire de retraiter les rejets de phosphate à la station d'épuration, et de renouveler l'arrêté préfectoral à ce sujet, qui date de juillet 1975. Pour ce faire, une étude d'impact doit être réalisée, après consultation auprès de trois bureaux d'étude.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Prend acte de la nécessité de lancer une consultation auprès de trois bureaux d'étude en vue de réaliser une étude d'impact de la station d'épuration ;
- Autorise le Maire à lancer la consultation.

## **Animation**

✓ **Nomination de la future zone commerciale**

M. Louis Allo, adjoint à l'animation, explique qu'il est nécessaire d'attribuer un nom à la future zone commerciale de la commune. La commission Animation propose « Zone d'activités du Lié ». Le terme « Espace d'activités du Lié » est finalement préféré.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Valide la désignation de la future commerciale sous le nom « Espace d'activités du Lié ».

## Affaires Diverses

### ✓ Proposition de nom pour l'école élémentaire publique

A l'occasion de l'inauguration de l'école élémentaire le 18 juin prochain, il serait souhaitable d'annoncer le nom officiel de l'établissement. Le conseil d'école, réuni le 27 mai dernier, propose Ecole élémentaire publique « Le Petit Prince ».

**Après un large échange de vues sur la pertinence d'un tel nom, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et six voix contre,**

- **Valide la désignation de l'école publique élémentaire sous le nom Ecole élémentaire publique « Le petit prince ».**

### ✓ Facturation d'eau – Demande d'un administré

Une administrée de la commune a adressé un courrier à M. le Maire pour demander une réduction de sa facture d'eau qu'elle estime excessive, du fait d'une faible consommation d'eau en 2009 et 2010.

Le conseil municipal souhaite lui rappeler qu'elle est libre de clôturer son compteur d'eau afin de ne plus régler l'abonnement qui explique le montant de sa facture.

### ✓ Discussion autour de l'avenir de la Communauté de communes

Une réunion était organisée à la Communauté de communes le 25 mai dernier, afin de discuter de l'éventualité d'un rapprochement avec les communautés de communes de Quintin et Moncontour.

Les différentes compétences des intercommunalités concernées sont rappelées aux membres du conseil.

Le prochain conseil se tiendra le lundi 4 juillet à 20h.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EXPIRE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H20.**